

ministère
de l'Équipement
des Transports
de l'Aménagement
du territoire
du Tourisme
et de la Mer



direction du Personnel
des Services
et de la Modernisation
sous-direction
du Pilotage des
services, du Budget et
du Contrôle de gestion

la Défense, le 20 juillet 2004

Le ministre
à
mesdames et messieurs les directrices et directeurs
départementaux de l'équipement

sous-couvert de mesdames et messieurs les préfets

objet : projet de service

affaire suivie par : Franck AGOGUÉ - DPSM/PBC
tél. 01 40 81 66 73, fax 01 40 81 65 96
mél : franck.agogue@equipement.gouv.fr

Le 29 juin dernier, le ministre a tracé les grandes lignes des évolutions de notre ministère, qui concernent au premier chef les services déconcentrés.

Plus spécifiquement, les directions départementales auront à anticiper une nouvelle organisation impulsée par les réformes de modernisation de l'État, les transferts consécutifs à la décentralisation, la création des services routiers spécialisés et ceci dans le contexte de la mise en œuvre de la LOLF. Lors de mes rencontres avec les responsables des services dans les CIFP, je vous ai donc demandé d'établir un projet pour votre service. Dans le cadre du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, il s'agit pour vous en fonction de l'évolution de vos missions de déterminer et de formaliser l'organisation que vous comptez proposer pour les remplir.

Le projet de service aura pour vocation de traiter les aspects suivants :

- le diagnostic de la situation actuelle, notamment celui des enjeux départementaux autour des quatre piliers de missions définis par le ministre, et une évaluation des conséquences des transferts ainsi que des réformes à venir ;
- l'état des réflexions interministérielles au niveau régional ou départemental et de celles des collectivités locales ;
- une préfiguration de la nouvelle organisation, appelée à se préciser après les décisions attendues dans le cadre des chantiers, avec ses principes de fonctionnement ;
- le mode de traitement des phases transitoires ;
- le calendrier retenu ;
- compte tenu des premières perspectives connues de redéploiement ou de mutualisation des moyens aux niveaux interdépartemental ou régional, les conséquences en première approche en matière de ressources humaines, notamment quantitatives par catégories ;
- les besoins identifiés d'accompagnement du changement, comme la formation.

Ce projet sera élaboré à partir des orientations fixées par le ministre depuis le séminaire de Roquelaure.

Il devra s'inspirer fortement des réflexions déjà réalisées pour l'organisation des services ou l'établissement du POM, du PASED ou de l'OSER. Pour certains d'entre vous, il constituera l'aboutissement de démarches déjà engagées.

Il conduira nécessairement, d'un département à l'autre, à une organisation variée en fonction du contexte local et évolutive. Il présentera un chapitre sur le dimensionnement de l'organisation infra-départementale vous paraissant la plus optimale. Il tiendra compte de la demande du ministre souhaitant que chacun au niveau départemental ait affiché, dans un de ses services actuels, la compétence de prévention des risques, pour la fin de l'année. Enfin, le cas échéant, le cas des services maritimes ne devra pas être omis dans la réflexion.

L'élaboration de ce projet devra évidemment se concevoir dans le cadre du dialogue social grâce à une concertation adaptée à votre service.

Les éventuels projets interministériels développés localement devront être inclus dans ce projet. De son côté, à l'aide des éléments issus des directions d'administration centrale sur l'évolution des missions, principalement ceux issus des chantiers pilotés par la DGUHC (Appui technique aux collectivités locales, Logement et politique de la ville ; Connaissance et développement durable des territoires) ainsi que des conclusions des travaux menés entre les différents ministères au niveau central, la DPSM vous transmettra de premiers principes d'organisation des services.

Il est enfin souhaitable de procéder à des échanges au niveau régional pour assurer la cohérence avec les chantiers ouverts à cet échelon.

Pour mener à bien cette réforme importante, je souhaite le respect d'un calendrier exigeant, reflétant en cela la vitesse avec laquelle les changements vont désormais intervenir. Ainsi, vous veillerez à me communiquer pour le 7 septembre prochain une brève note de méthode pour l'élaboration du projet et, au plus tard pour la fin de l'année, la proposition des principes de réorganisation que vous aurez envisagée qui fera l'objet d'un retour de ma part. Il vous appartiendra alors de mettre au point ce projet et de le mettre en œuvre progressivement sur les deux à trois années à venir.

Je vous invite à faire parvenir vos productions à Franck Agogué, chargé de mission de la réorganisation territoriale auprès du sous-directeur PBC, qui se tient dès à présent à votre disposition pour répondre à vos questions complémentaires, notamment pour ceux d'entre vous qui ont déjà entamé une telle démarche.

**Pour le ministre et par délégation,
Le Directeur du Personnel,
des Services et de la Modernisation**



Christian PARENT

Copie : madame et messieurs les directeurs d'administration centrale
mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'équipement
messieurs les chefs de service maritime